

UNIFID^{SA}

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION
avec les comptes annuels
au 31 décembre 2025

INTERNATIONAL RAINWATER
HARVESTING ALLIANCE
Genève

Rapport de l'organe de révision
sur le contrôle restreint

à l'assemblée générale de

INTERNATIONAL RAINWATER
HARVESTING ALLIANCE (IHRA)
Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de variation du capital et annexe) de INTERNATIONAL RAINWATER HARVESTING ALLIANCE (IHRA) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025. Conformément à la Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont soumises à aucune obligation de vérification par l'organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux Swiss GAAP RPC (RPC fondamentales), aux dispositions légales et aux statuts incombe au comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée.


En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément aux Swiss GAAP RPC (RPC fondamentales), et ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Genève, le 19 mai 2026


A. PASQUIER
Réviseur agréée (ASR)

UNIFID SA


N. ROBERT
Expert-réviseur agréé (ASR)
Responsable du mandat

Annexes :

Comptes annuels comprenant :

- bilan
- compte d'exploitation
- tableau de variation du capital
- annexe

Bilan

Tous les montants sont en CHF

	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024
Actifs		
Actifs circulants	491'983.51	166'534.53
Liquidités et titres	410'322.84	160'340.41
Banque	410'318.20	160'335.77
Outstanding Payments - odoo STD	0.00	0.00
Paypal	4.64	4.64
Créances	81'660.67	6'194.12
Comptes courants des projets	71'660.67	848.87
Actifs de régularisation	10'000.00	5'345.25
Actifs immobilisés	2'267.45	2'267.45
Immobilisations financières	2'267.45	2'267.45
Garantie de loyer	2'267.45	2'267.45
Total des actifs	494'250.96	168'801.98
Passifs		
Fonds étrangers	36'453.68	15'248.16
Dettes résultant d'achats de biens et services	489.20	4'280.65
Dettes résultants des charges salariales	2'916.87	4'568.51
Comptes courants des projets	24'450.07	0.00
Passifs de régularisation	8'597.54	6'399.00
Fonds affectés	453'392.26	147'823.97
Projet GE2401	386.60	6'877.46
Projet GE2501	13'778.76	13'000.00
Projet GE2502	17'513.12	0.00
Projet KHM2501	53'404.25	0.00
Projet NEP2301	0.00	499.00
Projet NEP2305	161'110.07	81'817.28
Projet SEN2101	0.00	6'428.79
Projet SEN2103	12'179.79	39'201.44
Projet SEN2501	8'560.92	0.00
Projet SEN2502	133'696.85	0.00
Projet SLK2501	52'761.90	0.00
Fonds propres	4'405.02	5'729.85
Bénéfice reporté/perte reportée	5'729.85	5'412.63
Résultat de l'exercice	(1'324.83)	317.22
Total passifs	494'250.96	168'801.98

IRHA

Compte de résultat

Tous les montants sont en CHF

	Exercice 2025	Budget 2025	Exercice 2024
Produits d'exploitation	747'248.87	681'476.00	471'184.98
Subventions FGC	603'179.00	444'137.00	254'920.00
Autres Subventions et dons	114'240.90	96'928.00	138'084.72
Subventions institutionnelles	22'228.90	91'700.00	54'538.00
Autres dons affectés	92'012.00	5'228.00	83'546.72
Autres produits d'exploitation	29'828.97	140'411.00	78'180.26
Dons non affectés	22'900.42	1'000.00	49'949.14
Autres revenus opérationnels	6'928.55	139'411.00	28'231.12
Charges	(559'634.60)	(546'525.00)	(721'334.29)
Charges directes des projets	(426'044.92)	(434'849.00)	(672'443.28)
Charges de projets terrain	(337'413.11)	(365'000.00)	(516'270.49)
Charges de personnel IRHA Genève	(60'692.00)	(69'849.00)	(112'161.39)
Charges administratives IRHA Genève	(27'939.81)	0.00	(44'011.40)
Autres charges d'exploitation	(133'589.68)	(111'676.00)	(48'891.01)
Charges de personnel	(160'504.92)	(150'564.00)	(133'705.66)
(+) Salaires projets	60'692.00	69'849.00	112'161.39
Prestations consultants	(4'624.00)	(4'500.00)	(2'162.00)
Loyer	(12'193.94)	(12'120.00)	(12'120.38)
Charges d'administration et d'informatique	(10'927.03)	(9'900.00)	(13'064.36)
Frais de participation financière FGC	(6'031.79)	(4'441.00)	0.00
Résultat d'exploitation	187'614.27	134'951.00	(250'149.31)
Résultat financier	(503.71)	(400.00)	(740.91)
Produits exceptionnels	87'778.54	0.00	0.00
Charges exceptionnelles	(87'212.72)	0.00	0.00
Résultat avant variation des fonds affectés	187'676.38	134'551.00	(250'890.22)
Utilisation des fonds affectés	426'044.92	434'849.00	672'443.28
Indemnités de gestion	102'373.77	0.00	0.00
Attribution aux fonds affectés	(717'419.90)	(541'065.00)	(421'235.84)
Résultat net	(1'324.83)	28'335.00	317.22

IRHA

Tableau de variation des fonds

Tous les montants sont en CHF

FONDS AFFECTÉS	Solde au 01.01.2025	Attributions	Utilisations frais terrain	Utilisations frais de personnel attribuables aux projets	Utilisations frais administratifs attribuables aux projets	Indemnités de gestion	Autres revenus / corrections	Transferts internes	Solde au 31.12.2025
Projet GE2401	6'877.46	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	9.14	(6'500.00)	386.60
Solde au 01.01.2025	6'877.46	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	6'877.46
Attribution IRHA	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	9.14	0.00	9.14
Transferts internes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	(6'500.00)	(6'500.00)
Projet GE2501	13'000.00	24'297.90	0.00	(13'200.00)	(11'344.40)	(5'474.74)	0.00	6'500.00	13'778.76
Solde au 01.01.2025	13'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	13'000.00
FGC - Vernier	0.00	2'228.90	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	2'228.90
FGC - VGEN	0.00	22'069.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	22'069.00
Utilisations	0.00	0.00	0.00	(13'200.00)	(11'344.40)	(5'474.74)	0.00	0.00	(30'019.14)
Transferts internes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	6'500.00	6'500.00
Projet GE2502	0.00	20'015.00	0.00	0.00	0.00	(2'501.88)	0.00	0.00	17'513.13
Solde au 01.01.2025	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
FGC - DDC	0.00	20'015.00	0.00	0.00	0.00	(2'501.88)	0.00	0.00	17'513.13
Utilisations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Projet KHM2501	0.00	80'000.00	(16'595.75)	0.00	0.00	(10'000.00)	0.00	0.00	53'404.25
Solde au 01.01.2025	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
FGC - DDC	0.00	40'000.00	0.00	0.00	0.00	(5'000.00)	0.00	0.00	35'000.00
FGC - EGEN	0.00	30'000.00	0.00	0.00	0.00	(3'750.00)	0.00	0.00	26'250.00
FGC - VGEN	0.00	10'000.00	0.00	0.00	0.00	(1'250.00)	0.00	0.00	8'750.00
Utilisations	0.00	0.00	(16'595.75)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	(16'595.75)
Projet NEP2301	499.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	(499.00)	0.00	0.00
Solde au 01.01.2025	499.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	499.00
Utilisations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	(499.00)	0.00	(499.00)

IRHA

Tableau de variation des fonds

Tous les montants sont en CHF

	Solde au 01.01.2025	Attributions	Utilisations frais terrain	Utilisations frais de personnel attribuables aux projets	Utilisations frais administratifs attribuables aux projets	Indemnités de gestion	Autres revenus / corrections	Transferts internes	Solde au 31.12.2025
FONDS AFFECTÉS									
Projet NEP2305	81'817.28	241'111.00	(166'342.01)	(29'672.00)	(10'697.79)	(40'397.65)	85'291.24	0.00	161'110.07
Solde au 01.01.2025	81'817.28	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	81'817.28
FGC - Collonge-Belleriv	0.00	16'000.00	0.00	0.00	0.00	(2'000.00)	0.00	0.00	14'000.00
FGC - Meyrin	0.00	91'986.00	0.00	0.00	0.00	(11'498.25)	0.00	0.00	80'487.75
FGC - DDC	0.00	70'613.00	0.00	0.00	0.00	(8'826.63)	0.00	0.00	61'786.38
FGC - VGEN	0.00	20'000.00	0.00	0.00	0.00	(2'500.00)	0.00	0.00	17'500.00
L'EFFET PAILLON	0.00	10'000.00	0.00	0.00	0.00	(1'250.00)	0.00	0.00	8'750.00
FONDATION GERTRUI	0.00	32'512.00	0.00	0.00	0.00	(4'064.00)	0.00	0.00	28'448.00
Indemnités sur fonds re	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	(10'258.78)	0.00	0.00	(10'258.78)
Total	0.00	0.00	(166'342.01)	(29'672.00)	(10'697.79)	0.00	85'291.24	0.00	(121'420.57)
Projet SEN2101	6'428.79	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	(6'428.79)	0.00	0.00
Solde au 01.01.2025	6'428.79	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	6'428.79
Utilisations		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	(6'428.79)	0.00	(6'428.79)
Projet SEN2103	39'201.44	0.00	(62'579.99)	0.00	(2'636.15)	0.00	38'194.49	0.00	12'179.79
Solde au 01.01.2025	39'201.44	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	39'201.44
Correction bilan	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	38'194.49	0.00	38'194.49
Utilisations	0.00	0.00	(62'579.99)	0.00	(2'636.15)	0.00	0.00	0.00	(65'216.14)
Projet SEN2501	0.00	69'500.00	(32'632.19)	(17'820.00)	(1'799.39)	(8'687.50)	0.00	0.00	8'560.92
Solde au 01.01.2025	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TEMPERATIO-STIFTUN	0.00	25'000.00	0.00	0.00	0.00	(3'125.00)	0.00	0.00	21'875.00
STIFTUNG DRITTES M	0.00	22'500.00	0.00	0.00	0.00	(2'812.50)	0.00	0.00	19'687.50
CANTON URI	0.00	2'000.00	0.00	0.00	0.00	(250.00)	0.00	0.00	1'750.00
Canton de Bâle Ville	0.00	20'000.00	0.00	0.00	0.00	(2'500.00)	0.00	0.00	17'500.00
Total utilisation	0.00	0.00	(32'632.19)	(17'820.00)	(1'799.39)	0.00	0.00	0.00	(52'251.58)
Projet SEN2502	0.00	183'096.00	(25'450.07)	0.00	(1'062.08)	(22'887.00)	0.00	0.00	133'696.85
Solde au 01.01.2025	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
FGC - DDC	0.00	40'000.00	0.00	0.00	0.00	(5'000.00)	0.00	0.00	35'000.00
FGC - EGEN	0.00	75'000.00	0.00	0.00	0.00	(9'375.00)	0.00	0.00	65'625.00
FGC - VGEN	0.00	10'000.00	0.00	0.00	0.00	(1'250.00)	0.00	0.00	8'750.00
FGC - Anières	0.00	10'982.00	0.00	0.00	0.00	(1'372.75)	0.00	0.00	9'609.25
FGC - Veyrier	0.00	17'749.00	0.00	0.00	0.00	(2'218.63)	0.00	0.00	15'530.38
FGC - Versoix	0.00	29'365.00	0.00	0.00	0.00	(3'670.63)	0.00	0.00	25'694.38
Total utilisation	0.00	0.00	(25'450.07)	0.00	(1'062.08)	0.00	0.00	0.00	(26'512.15)

IRHA
Annexes aux Etats financiers
Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025
Tous les montants sont en CHF

Présentation

L'Alliance internationale pour la gestion de l'eau de pluie (IRHA) est une association de droit suisse au sens des art. 60 – 79 CC, fondée en 2002 à Genève. IRHA met en œuvre des projets de développement en matière de gestion d'eau de pluie en Europe et dans les pays en développement afin d'améliorer la santé, les conditions de vie des communautés et de renforcer la résilience des écosystèmes face au changement climatique. L'IRHA Son siège est à Genève (Vernier). En tant qu'association agissant pour la résilience face au changement climatique, l'IRHA se doit d'agir pour la protection de l'environnement. A ce titre, l'IRHA s'engage à mener des actions pour la protection et la réhabilitation de l'environnement dans chacun de ses projets.

IRHA remplit sa mission à l'aide de partenaires terrains, indépendant de IRHA.

IRHA mène actuellement les projets suivants :

- Transition vers des territoires résilients Sénégal (FGC 2025-28)
- Gestion Intégrée des ressources en eau au Sri Lanka (FGC 2025-28)
- Gestion Intégrée des ressources en eau au Cambodge (FGC 2025-28)
- Gestion Intégrée des ressources en eau au Népal (2023-26)
- Partage des savoirs et des connaissances (FGC 2025-26)
- Information et Communication (FGC 2024-25)
- Agroécologie et groupements de femmes (2025-28)

IRHA a été enregistrée au Registre du commerce de Genève le 21 juin 2023.

Membres du Comité

Nom	Fonction
Henricus Antonius HEIJNEN	Président
Anne Marie KHETIB	Trésorière
Clara ARIZA	Secrétaire
Giulio CASTELLI	Membre
Salvano BRICENO	Membre
Darja KOENNIG	Membre
Margarita PACHECO	Membre
Rachel HOSEIN NISBET	Membre
E.W. Bob BOULWARE	Membre

Principes comptables

a. Bases de préparation des comptes annuels

Les états financiers de IRHA ont été établis conformément aux statuts de IRHA, aux dispositions applicables du Codes des obligations et aux Recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC).

b. Périmètre des comptes annuels

Les comptes annuels comprennent les comptes de l'association de droit suisse IRHA. Ils comprennent également les comptes des projets conduits par les partenaires terrains de IRHA, qui sont indépendants de IRHA.

c. Conversion de monnaies étrangères

Les avoirs et les engagements en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les transactions en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au taux en vigueur à la date de la transaction.

d. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles détenues par IRHA figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Sont considérés comme des immobilisations corporelles les actifs corporels détenus par IRHA dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un exercice.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, et répartis sur la durée d'utilisation de l'immobilisation.

e. Reconnaissance du revenu

Les dons et subventions collectés sont reconnus dans le compte de résultat lorsqu'ils sont dans le pouvoir de disposition de l'organisation.

Les fonds affectés sont des dons reçus pour un but déterminé par des tiers et soumis à restriction d'utilisation. Ils sont comptabilisés en revenus, puis affectés au passif dans la rubrique « fonds affectés » par la comptabilisation d'une charge d'allocation aux fonds affectés. Ils sont reconnus en revenus l'année où sont encourues les dépenses ainsi financées par la comptabilisation d'une utilisation de fonds affectés.

Les autres revenus sont enregistrés selon le principe de la délimitation périodique, à savoir lorsque les opérations ou événements générateurs de revenus surviennent, et non pas en fonction des flux financiers.

f. Enregistrement des charges

Les charges sont enregistrées selon le principe de la délimitation périodique, à savoir lorsque les opérations et autres événements générateurs de charges surviennent, et non pas en fonction des flux financiers.

Les charges liées aux projets sont enregistrées au moment du décaissement effectif en faveur du partenaire terrain.

g. Parties liées

Les partenaires terrains de IRHA sont considérés comme des parties liées de IRHA.

h. Tableau de flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie de IRHA n'est pas présenté, conformément aux dispositions prévues à l'article 16 de la norme Swiss GAAP RPC 21.

Impôts

L'association est exonérée des impôts genevois sur le revenu et la fortune pour une durée indéterminée.

Frais d'exploitation selon la méthode ZEWO

Charges de projets et de prestations	En 2025
Charges directes de projet	337'413.11
Charges de personnel	47'492.00
Autres charges d'exploitation	16'595.41
Total	401'500.52

Charges d'obtention des financements	En 2025
Charges directes de projet	0.00
Charges de personnel	53'125.17
Autres charges d'exploitation	18'099.75
Total	71'224.92

Charges administratives	En 2025
Charges directes de projet	0.00
Charges de personnel	59'887.75
Autres charges d'exploitation	27'021.41
Total	86'909.16

Conformément aux recommandations de la Fondation Zewo, les charges de personnel attribuées aux projets se déroulant en Suisse (Projet GE2401, GE2501 et GE2502) sont considérées en tant que « Charges d'obtention des financements ».

Résultat exceptionnel ou hors période

Produits exceptionnels	En 2025
Correction solde projet GE2401	330.00
Correction du compte d'avance NEP2305	86'098.54
Formation Autocad à payer – non réalisée	1'350.00
Total	87'778.54

Charges exceptionnelles	En 2025
Extourne solde charges payées d'avances 2024	1'870.67
Charge de bouclage projet GE2401	50.81
Correction du compte de fonds affectés NEP2305	85'291.24
Total	87'212.72

En 2025, à la suite du réexamen et à la consolidation des rapports financiers du projet NEP 2305 pour la période 2023-2025, des écritures de correction ont été enregistrées afin d'ajuster les soldes du compte courant et des fonds affectés de ce projet. Un rapprochement entre les avances transmises au partenaire local et les charges justifiées nous a amené à enregistrer un produit exceptionnel CHF 86'098.54 pour corriger le solde du compte courant du partenaire local. Parallèlement, une charge exceptionnelle de CHF 85'291.24 a été passée pour corriger le solde des fonds affectés.

Allocation bailleurs pour indemnités de gestion

La Fédération Genevoise de Coopération autorise un prélèvement de 12,5% sur les financements reçus comme indemnités de gestion. Ces indemnités de gestion sont prélevées dès l'encaissement des fonds alloués aux projets. Ces indemnités de gestion de 12.5% sont également appliqués pour les autres bailleurs. En 2025, un rattrapage de ces indemnités de gestion a été comptabilisé sur des fonds reçus sur les années précédentes. Ces indemnités de gestion n'ayant pas été prélevés antérieurement.

Donateurs privés – fonds libres

Les dons privés sans affectations à un projet précis sont considérés comme des fonds libres.

Dons non affectés	En 2025
Fondation Drittes Millennium	22'500
Donateurs privés individuels	400.42
Total	22'900.42

Indemnités des membres dirigeants

Les membres du comité de l'IRHA ne reçoivent pas d'indemnités pour leur engagement au sein de l'IRHA.

Rémunération du Directeur

Le Directeur a perçu en 2025 un salaire annuelle brut de CHF 39'600.00.

Prestations bénévoles

Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2025, des prestations bénévoles d'un volume de 150 jours de travail pouvant être estimée à une valeur de CHF 94'629, ont été offertes à l'organisation.

Événements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement postérieur à la date de clôture n'a eu lieu qui nécessiterait une adaptation des actifs et passifs de IRHA au 31 décembre 2025.

Rapport de performance

IRHA publie un rapport d'activité qui remplit les caractéristiques du rapport de performance selon les normes Swiss GAAP RPC.